***Attention : à envoyer au plus tard le samedi 3 février pour respecter le délai de 48H00 dont 1 jour ouvré.***

NOM :

Prénom :

Ecole :

à Monsieur le Directeur académique des services

de l’Éducation nationale de Loire Atlantique

S/c de Mme l’Inspectrice /M. l’Inspecteur de l’Éducation Nationale

Circonscription de ……………………………….

Le 00.00.2024

*Objet :* *Déclaration d’intention de grève.*

Monsieur l'Inspecteur d’académie

La Loi n°2008-790 du 20/08/2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire impose *« à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer »*.

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève **à partir du mardi 6 février 2024.**

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre *« est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil »* (article L133-5).

**Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement.**

Signature :